

## Panorama de Saint-Martin

### CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES

Chef-lieu	Marigot
Superficie	56 km <sup>2</sup> (hors Sint Maarten - 34 km <sup>2</sup> )
Situation géographique	Arc antillais - Paris à 6 700 km, New York à 2 700 km, Guadeloupe à 260 km
Langues parlées	Français, anglais, créole
Monnaie	Euro
Statut	Collectivité d'outre-mer (COM) et Région ultrapériphérique (RUP)
Représentation nationale	1 sénateur, 1 représentant au Conseil économique, social et environnemental 1 député pour les deux îles (Saint-Martin et Saint-Barthélemy)
Représentation de l'État	Préfet délégué pour les deux îles

#### Repères historiques

L'île de Saint-Martin est située au nord de l'arc antillais, à égale distance de Porto Rico et de la Guadeloupe (260 km) et à environ 25 kilomètres au nord-ouest de Saint-Barthélemy. L'île aurait été découverte par Christophe Colomb lors de son deuxième voyage aux Antilles, le 11 novembre 1493, jour de la Saint-Martin. Occupée successivement par les Français, les Hollandais et les Espagnols qui l'abandonnèrent en 1648, elle fut alors reprise par les Français et les Hollandais. Ceux-ci signèrent le 13 mars 1648 un traité de partage (traité du mont Concorde) marquant la limite des deux souverainetés. Depuis, l'île est partagée en deux parties, entre lesquelles la circulation est libre : une partie néerlandaise (Sint Maarten) au sud, d'une superficie de 34 km<sup>2</sup>, et une partie française au nord, couvrant 56 km<sup>2</sup>, où siège la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Le rattachement administratif de Saint-Martin comme commune du département de la Guadeloupe, en vigueur depuis 1947, a pris fin en 2007. Le processus d'évolution statutaire qui avait été engagé une dizaine d'années plus tôt par les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy s'est en effet concrétisé par l'adoption, le 21 février 2007, d'un nouveau statut de collectivité d'outre-mer (COM) suite à la consultation électorale du 7 décembre 2003, approuvée par 76,2 % des votants à Saint-Martin.

#### Organisation institutionnelle

Le 15 juillet 2007, la nouvelle COM de Saint-Martin a été officiellement installée par la mise en place de son Conseil territorial composé de 23 membres. Ses institutions, qui fonctionnent de manière effective depuis 2009, comprennent également un Conseil exécutif et un Conseil Économique, Social et Culturel (CESC).

Régie par la loi organique du 21 février 2007, Saint-Martin exerce l'ensemble des compétences dévolues à la commune, au département et à la région, ainsi que celles que l'État lui a transférées. Saint-Martin est ainsi compétente en matière de fiscalité, de transports routiers, de ports maritimes, de voirie, de tourisme, de droit domanial, d'accès au travail des étrangers et en matière de création et d'organisation des services publics et des établissements publics de la Collectivité. De fait, la nouvelle Collectivité de Saint-Martin peut adapter les lois et règlements dans les domaines de l'environnement, l'urbanisme, la construction, l'habitation, le logement et l'énergie sous réserve de l'approbation de l'État. Ce dernier reste cependant compétent en matière de droit pénal, de droit commercial et de droit monétaire, bancaire et financier, d'où la désignation d'un préfet délégué représentant l'État et le gouvernement au sein des COM des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. La nouvelle préfecture, compétente sur les deux collectivités, est installée à Marigot (Saint-Martin) avec une annexe à Gustavia (Saint-Barthélemy).

La Collectivité s'attache, avec le concours de l'État, à établir un budget qui lui permet de mettre en œuvre ses compétences. L'instauration en août 2010 de la taxe générale sur le chiffre d'affaires (TGCA) constitue à ce titre une étape importante dans la consolidation des ressources fiscales de la Collectivité. Celle-ci concerne l'ensemble des opérations économiques, ventes et prestations de services, réalisées sur le territoire de la Collectivité de Saint-Martin, et s'établit à 4 % depuis 2014.

Au niveau européen, Saint-Martin est officiellement devenue Région ultrapériphérique (RUP) avec la ratification du traité de Lisbonne entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Au plan national, la création d'un siège de député pour les deux îles, faisant suite à celle d'un siège de sénateur en 2008, est effective depuis les élections législatives de juin 2012.

## UNE POPULATION JEUNE

En 2015, la population saint-martinoise s'établit à 35 684 habitants. Depuis les années soixante, l'évolution de la population est relativement erratique. Ce phénomène est imputable aux variations importantes du solde migratoire.

La période 1982-1990 est notamment marquée par une importante progression du solde migratoire. La communauté étrangère représente plus de la moitié de la population totale en 1990. Après cette période, le solde migratoire pèse sur la croissance de la population, en lien avec la mise en place des lois sur l'immigration.

Sur la période 2011-2015, la population s'inscrit même en décroissance (-0,7 % en moyenne annuelle). L'accroissement du solde naturel ne permet pas de compenser la baisse du solde migratoire.

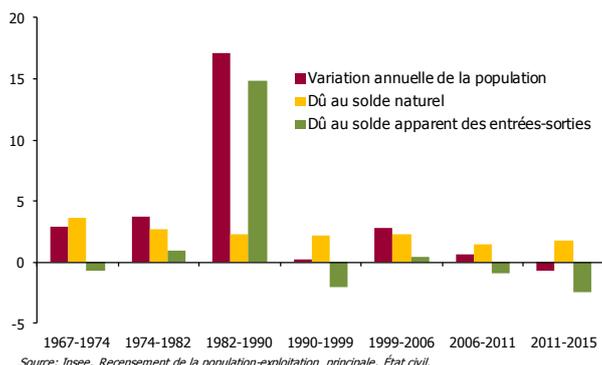
La population saint-martinoise est très jeune. En 2015, 39,4% de la population est âgée de moins de 25 ans. L'âge moyen des habitants s'élève à 32,9 ans contre 28,2 ans en 1999. À l'horizon 2030, la population devrait rester jeune (25,6 % des habitants âgés de moins de 15 ans contre 27,0 % en 2015), malgré une forte augmentation des plus de 65 ans (10,3 % en 2030, contre 7,0 % en 2015). La densité moyenne de population en partie française est nettement inférieure à celle de la partie néerlandaise (637 hab./km<sup>2</sup> contre 1 137 hab./km<sup>2</sup>).

### Indicateurs démographiques

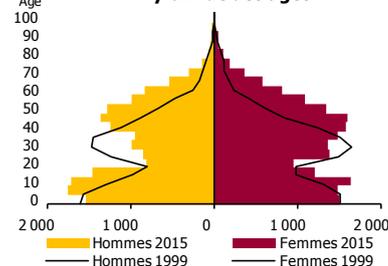
	Saint-Martin	France métropolitaine
Population (au 01/01/2015, millions pour la France)	35 684	66,3
Part des moins de 25 ans (en %, 2015)	39,4 %	30,2 %
Part des 25 - 64 ans (en %, 2015)	53,6 %	51,7 %
Part des 65 ans et plus (en %, 2015)	7,0 %	18,1 %
Densité de population (hab./km <sup>2</sup> , au 01/01/2015)	637	118
Taux de croissance annuel moy. de la pop. (%)	-0,7 (moy. 11-15)	0,5 (moy. 11-15)
Taux de natalité (pour 1 000 habitants, 2015)	20,7	12,0
Taux de mortalité (pour 1 000 habitants, 2015)	3,8	9,0

Sources : Insee, Recensement de la population 2015 - exploitation principale, Statistiques de l'État civil. Les densités de population sont obtenues en divisant la population en 2015 par la superficie (pour Saint-Martin : 56 et pour la France métropolitaine : 552 000).

Variation annuelle de la population (en %)



Pyramide des âges



Source : Insee, Recensement de la population 1999 et 2015 - exploitations principales.

## PANORAMA DE L'ÉCONOMIE

L'économie de Saint-Martin se caractérise par la prépondérance du secteur tertiaire, qui regroupe près de 60 % des entreprises et 81,8 % de l'emploi total<sup>1</sup> en 2015. Fondée autrefois sur l'exploitation des marais salants et la culture du tabac, puis sur celle du coton et de la canne à sucre, l'économie est aujourd'hui résolument tournée vers le tourisme. L'agriculture, l'élevage et la pêche ne constituent que des activités marginales et ont un impact négligeable sur l'économie de Saint-Martin. L'industrie proprement dite est également limitée (4,3 % de l'emploi). L'activité de l'île est concentrée dans les services non marchands et les autres services marchands<sup>2</sup> qui représentent respectivement 28,2 % et 22,2 % de l'emploi total. Aussi, le secteur de l'hébergement et de la restauration et celui de la construction bénéficient de l'attractivité touristique de Saint-Martin et concentrent respectivement 16,2 % et 7,8 % de l'emploi.

Le développement économique et social de Saint-Martin est marqué par la continuité territoriale avec la partie néerlandaise qui engendre une situation particulièrement concurrentielle, où Sint Maarten bénéficie d'une fiscalité et d'une réglementation plus avantageuses. Dans ce contexte où la monnaie officielle de Sint Maarten est fixée sur le dollar, la baisse de l'euro par rapport au dollar a un impact immédiat sur la compétitivité des entreprises, notamment pour celles du bâtiment et des travaux publics. Une telle situation améliore par ailleurs l'attractivité de Saint-Martin pour les touristes nord-américains qui représentent la majorité de la clientèle. Ce contexte concurrentiel et l'évolution du cours de l'euro face au dollar expliquent en partie la dynamique de l'économie saint-martinoise.

À l'exception des années 1999 et 2000 où l'île a été affectée par le passage d'ouragans majeurs, sa fréquentation touristique n'a cessé de progresser de 1997 à 2005. Entre 2005 et 2010 au contraire, celle-ci diminue progressivement avec l'appréciation de l'euro face au dollar et la crise économique de 2008. L'année 2010 marque le rebond de la fréquentation touristique qui progresse ainsi jusqu'en 2014, où elle atteint son plus haut niveau avec près de 2,7 millions de visiteurs.

Principaux indicateurs économiques	Saint-Martin	Sint Maarten	France
PIB (milliards d'euros courants, 2014)	0,582 <sup>(1)</sup>	0,853	2 229
PIB / habitant (euros courants, 2014)	16 572 <sup>(1)</sup>	22 529	32 307
Taux de chômage (en %, 2015)	34,2 <sup>(2)</sup>	8,9 <sup>(2)</sup>	8,9 <sup>(3)</sup>

(1) Estimation CEROM

(2) au sens du recensement

(3) au sens du BIT, en moyenne sur l'année 2017 pour la France métropolitaine

Sources : Insee, Collectivité de Saint-Martin, FMI World Economic Outlook Database et CEROM.

<sup>1</sup> Insee, recensement de la population 2015, exploitation principale.

<sup>2</sup> Le secteur des services non marchands comprend les activités d'administration publique, d'enseignement, de santé humaine et d'action sociale. Le secteur des autres services marchands correspond quant à lui aux activités d'information, de communication, financières, d'assurance, immobilières, scientifiques, techniques, de services administratifs, de soutien ainsi qu'aux autres activités de services.

Sur la période 2011-2014, le PIB par habitant dans la partie française progresse de 2,6 % en moyenne annuelle, également portée par la hausse des dépenses des administrations publiques et la diminution de la population. Il s'établit à 16 572 €<sup>1</sup> par habitant en 2014 pour un montant total estimé à 581,8 millions €, contre 557,4 millions € en 2011. L'activité de croisière qui concentre les trois quarts des arrivées de visiteurs sur l'île accuse un ralentissement au cours des années 2015 et 2016. Malgré un début d'année plus favorable, 2017 est marquée par le passage, le 6 septembre 2017, de l'ouragan IRMA de catégorie 5 sur les îles du Nord : 95 % des bâtiments publics et privés des deux îles ont été dégradés, dont un quart totalement détruit, et plus de 10 000 véhicules assurés ont été endommagés ou déclarés épaves. Le coût total des dégâts assurés est estimé à 1,83 milliard d'euros pour les deux îles, dont près d'1 milliard d'euros pour Saint-Martin.

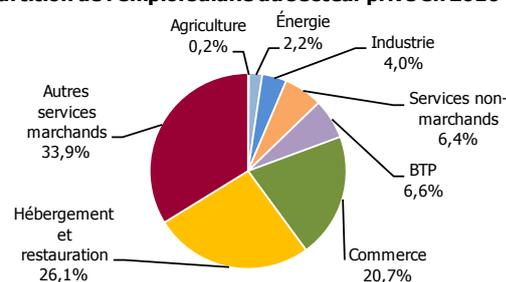
## Un niveau de chômage élevé

Après avoir diminué en 2007, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A n'a cessé de progresser sur la période 2008-2013. L'année 2014 marque un coup d'arrêt à cette évolution, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A se contracte alors de 1,7 % avant de réamorcer une légère hausse entre 2015 et 2017 (+0,3 % en moyenne annuelle). Les femmes sont les plus pénalisées dans leur accès au marché du travail, elles représentent 59,3 % des demandeurs d'emploi en 2017. Les jeunes de moins de 25 ans et les plus de 50 ans constituent respectivement 9,7 % et 32,7 % des demandeurs d'emploi, ces parts sont respectivement de 11,3 % et 31,9 % en Guadeloupe.

En 2015, le taux de chômage en partie française s'élève à 34,2 %<sup>2</sup> contre 26,6 % en 1999. En partie hollandaise, celui-ci ne s'élève qu'à 8,9 %<sup>3</sup>.

À Saint-Martin, plus des trois quarts des emplois sont des postes salariés (78,7 %) en 2015. Malgré l'absence de statistiques officielles, une fraction très importante de l'activité pourrait être réalisée de manière informelle, en raison de l'existence d'un certain nombre de pratiques telles que la dissimulation d'activité, de salariés, la fausse sous-traitance<sup>4</sup> ou la dissimulation d'heures supplémentaires. À fin 2016, 6 362 emplois salariés sont recensés dans le secteur privé. Le tourisme étant un pôle majeur de l'économie saint-martinoise, le secteur de l'hébergement et de la restauration rassemble un peu plus du quart de ces emplois (26,1 %). Les autres services marchands ainsi que le commerce ont également des poids importants dans l'emploi salarié saint-martinois (respectivement 33,9 % et 20,7 %).

Répartition de l'emploi salarié du secteur privé en 2016



Source : Acoess-Cgss, chiffres 2016.

## Une majorité de faibles revenus

La répartition par tranche des revenus des résidents fiscaux saint-martinois<sup>5</sup> est assez éloignée de celle relevée en France métropolitaine. Elle se rapproche davantage de celle de la Guadeloupe et se caractérise par une majorité de faibles revenus. En 2013, 61,2 % des résidents fiscaux saint-martinois déclarent un revenu net imposable inférieur à 10 000 €, contre 49,1 % des résidents fiscaux de Guadeloupe et 22,9 % pour les résidents fiscaux de France métropolitaine. Seuls 9,8 % des foyers fiscaux saint-martinois déclarent un revenu supérieur à 30 000 €, contre 16,3 % en Guadeloupe et 36,4 % pour les résidents fiscaux de France métropolitaine.

## LES PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ

Fondée autrefois sur l'exploitation des marais salants et sur la culture du tabac, puis sur celle du coton et de la canne à sucre, l'économie de Saint-Martin est aujourd'hui fortement tertiaisée et s'appuie largement sur le tourisme.

Principaux indicateurs sectoriels	2016	TCAM <sup>(1)</sup> 06-16	2016	TCAM <sup>(1)</sup> 06-16
Nombre de nuitées hôtelières	330 000	0,1 %	Trafic inter-îles	146 980 -1,5 %
Nombre de chambres d'hôtels	1 602	-0,2 %	Passagers arrivés à l'aéroport	109 979 2,4 %
Taux d'occupation	60,6 %	0,1pt	Demande de permis de construire	132 -2,8 %
Nombre de croisiéristes	3 593	-8,6 %	Permis de construire délivrés	93 -3,7 %

(1) Taux de croissance annuel moyen

Sources : Port de Marigot, Collectivité de Saint-Martin, aéroport de Grand Case, AHSM.

## Un dynamisme touristique qui profite peu à la partie française

La clientèle séjournant sur l'île de Saint-Martin provient principalement du marché nord-américain. Entre 1996 et 2016, la fréquentation touristique a sensiblement progressé (+3,5 % en moyenne par an). Elle atteint son plus haut niveau en 2014, avec près de 2,7 millions de visiteurs accueillis, dont 78 % de croisiéristes. En 2016, la partie néerlandaise de l'île qui abrite à Phillipsburg le seul port en eau profonde, concentre 95,1 % des arrivées de visiteurs sur l'île et capte la quasi-totalité (99,8 %) de l'activité de croisière. Le port de Marigot, qui ne dispose pas des infrastructures autorisant l'accueil de paquebots à fort tirant d'eau, cible une clientèle haut de gamme voyageant sur des navires de plus petite taille (100 à 360 passagers). Le port est par ailleurs fortement exposé à la houle, ce qui rend la navigation difficile aux abords des quais.

<sup>1</sup> Note CEROM, « Estimation du PIB de Saint-Martin », mai 2018.

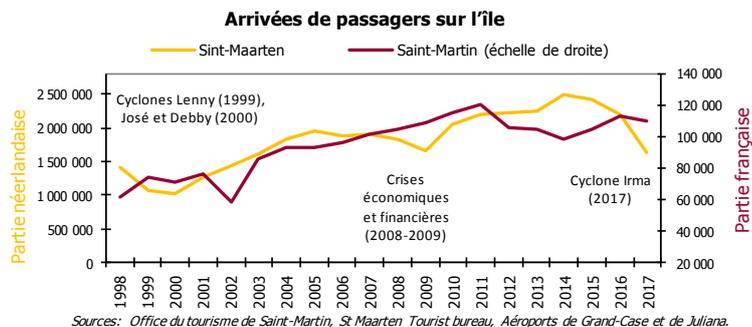
<sup>2</sup> Insee, résultats statistiques du recensement de la population en 2015, exploitation principale.

<sup>3</sup> Article IV du Fond monétaire international, aout 2016.

<sup>4</sup> La fausse sous-traitance se définit comme des prêts de main-d'œuvre effectués sous couvert de « contrats » de sous-traitance ne présentant pas les caractères d'un contrat d'entreprise.

<sup>5</sup> Foyers installés à Saint-Martin avant le 15 juillet 2007, ainsi que ceux installés après cette date mais justifiant d'une durée d'installation d'au moins 5 ans sur le territoire. Ces résidents ne remplissent pas de déclaration de revenus nationale, mais une déclaration de revenus spécifique à la réglementation de Saint-Martin, comptabilisée par la Collectivité. Les résidents fiscaux de l'État vivant à Saint-Martin sont les foyers installés à Saint-Martin après le 15 juillet 2007 qui ne justifient pas d'une durée d'installation d'au moins 5 ans sur le territoire. Ces résidents remplissent une déclaration de revenus nationale, comptabilisée (de même qu'en France métropolitaine et en Guadeloupe) par la Direction générale des Finances publiques (DGFiP).

La partie française dispose d'un parc hôtelier dont la construction a été favorisée par les possibilités de financement en défiscalisation de la loi de 1986, dite loi Pons. Le nombre de chambres y est ainsi passé de 500 avant 1986, à un maximum de 3 170 en 1996. Avec les passages des cyclones Lenny (1999) et Debby (2000), les primes d'assurance des hôteliers (de 8 % à 15 % de leur CA) ajoutées au prix de l'eau (6 % de leur CA) et la taxe de séjour (5 % du CA) ont pesé sur leur rentabilité. Ainsi, de nombreux hôtels ont fermé tandis que d'autres, arrivant au terme de la défiscalisation, ont été convertis entièrement ou partiellement en résidence de tourisme. L'offre s'est stabilisée autour de 1 600 chambres entre 2006 et 2016. Au 31 décembre 2016, l'association des hôteliers de Saint-Martin (AHSM) comptabilisait ainsi 1 602 chambres, dont 1 273 dans les hôtels membres. En 2017, Irma a impacté plus deux tiers du parc hôtelier saint-martinois, le nombre de chambres disponibles pour la saison 2018-2019 étant évalué à environ 500 chambres.



Depuis 2013, l'activité hôtelière s'oriente à la hausse. En 2016, les professionnels font état de résultats satisfaisants avec un taux d'occupation des hôtels de 60,6 %, soit une progression de 3,8 points par rapport à 2015. Le nombre de nuitées vendues s'élève à plus de 333 000 (+6,1 % après +5,7 % en 2015). Avec 110 000 arrivées en 2017, la partie française de l'île a connu une baisse de 3,2 % de sa fréquentation par rapport à 2016, à cause du passage d'Irma en septembre. La reconstruction des hôtels et villas devrait s'étaler sur 8 à 24 mois. Les délais de traitement des dossiers d'assurance ainsi que les tensions sur l'approvisionnement en matériaux et la disponibilité de la main-d'œuvre pèsent sur la réalisation des travaux.

## Le BTP : un secteur en difficulté depuis 2009

Jusqu'en 2008, la croissance démographique et le développement économique de l'île, étroitement liés à celui du tourisme, ont eu un impact historique positif sur le secteur du BTP, en dépit de la concurrence importante exercée par les entreprises implantées en partie néerlandaises. Malgré le manque de statistiques, les éléments qualitatifs disponibles semblent indiquer un net ralentissement de l'activité du secteur depuis fin 2008, en lien avec les premiers signes de la crise et les difficultés financières de la Collectivité. Dans ce contexte, le secteur a pâti du manque de chantiers structurants. Le chantier de la cité scolaire entre 2014 et 2016 et certains marchés privés ont permis aux entreprises de retrouver un peu de souffle. Les principaux indicateurs à disposition témoignent de timides signes d'amélioration du secteur au cours du premier semestre de 2017. Cependant, l'activité a brutalement chuté suite au passage d'Irma en septembre. Les chantiers de reconstruction ont débuté lentement, mais l'augmentation des effectifs début 2018 laisse présager d'une activité importante.

## LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

En 2017, cinq établissements de crédit locaux sont recensés à Saint-Martin dont deux banques affiliées à l'Association française des banques (AFB) et trois banques mutualistes. Ces établissements, qui emploient 55 agents, totalisent 10 guichets bancaires et 16 distributeurs automatiques.

Entre 2013 et 2016, l'encours sain de crédits est passé de 194,9 millions d'euros à 208,5 millions d'euros, enregistrant une progression annuelle moyenne de 2,3 %. Sur l'année 2017, l'encours sain de crédit augmente de 10,6 %, cependant cette hausse résulte essentiellement de reclassements comptables réalisés par un établissement de crédit de la place et ne reflète pas l'évolution économique sous-jacente. En excluant les retraitements comptables, l'activité de financement recule. Les actifs financiers sont passés de 288,6 millions € en 2013 à 410,6 millions en 2017, enregistrant une progression annuelle moyenne de 9,2 %. Cette évolution est notamment imputable aux indemnités versées par les compagnies d'assurance aux sinistrés de l'ouragan Irma à la fin de l'année 2017 (+22,2 % d'actifs en 2017 après -6,0 % en 2016). Fin 2017, les entreprises détiennent 46,6 % de l'encours total tandis que les ménages en détiennent 41,5 %.

<b>Indicateurs monétaires et financiers</b>	<b>2013</b>	<b>2017</b>
Nombre d'hab. par guichet bancaire	2 373	3 586
Nombre d'hab. par guichet automatique	1 227	2 242
Nombre de comptes ordinaires par hab.	0,46	0,51
Actifs financiers des agents éco. <sup>(1)</sup> (M€)	288,6	410,6
Encours sains des agents éco. <sup>(2)</sup> (M€)	194,9	230,5

<sup>(1)</sup> auprès des établissements de crédit locaux, hors La Banque Postale

<sup>(2)</sup> concours sur l'ensemble des établissements de crédit, hors La Banque Postale  
Source : IEDOM

<b>Indicateurs entreprises</b>	<b>2017</b>
Actifs financiers <sup>(1)</sup> (M€)	191,2
Concours bancaires <sup>(2)</sup> (M€)	86,5
dont crédits d'exploitation (%)	4,3
dont crédits d'investissement (%)	65,5
dont crédits immobiliers (%)	16,6

<sup>(1)</sup> auprès des établissements de crédit locaux, hors La Banque Postale

<sup>(2)</sup> concours sur l'ensemble des établissements de crédit, hors La Banque Postale  
Source : IEDOM.

<b>Indicateurs ménages</b>	<b>2017</b>
Actifs financiers <sup>(1)</sup> (M€)	170,5
Concours bancaires <sup>(2)</sup> (M€)	114,3
dont crédits à la consommation (%)	21,8
dont crédits à l'habitat (%)	92,5

<sup>(1)</sup> auprès des établissements de crédit locaux, hors La Banque Postale

<sup>(2)</sup> concours sur l'ensemble des établissements de crédit, hors La Banque Postale  
Source : IEDOM.

**NB : Les données utilisées dans cette note sont arrêtées au 31 décembre 2017, sauf mention contraire.**

**Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)**

Directeur de la publication : G. GENRE-GRANDPIERRE – Responsable de la rédaction : D. LAURET – Rédaction : D. DESPIERRE

Éditeur et imprimeur : IEDOM

Achévé d'imprimer : mars 2019 – Dépôt légal : mars 2019 – ISSN 1952-9619